



# TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel avril 2009 - n° 120



## L'Echo de nos Clochers

[www.tellin.be](http://www.tellin.be)

# CompuLED



Vente et conception diverses  
en Informatique et Multimedia

- Réparation •
- Installation sur site •
- Software - Hardware •
- Imprimantes •
- Etude et création de réseau •
- Dépannage à domicile •

Rue de Bure, 6  
6953 Lesterny  
Tél/Fax 084/36 61 82  
info@compuled.be  
www.compuled.be

**VOUS CHERCHEZ  
UNE AIDE MENAGERE ?**



**ETSHL**  
Agence locale pour l'emploi asbl  
Entreprise Titres-Services  
de la Haute Lesse

**7,50€ de l'heure  
et 5,25€ après déduction fiscale.**

Vous ne désirez que 2 heures tous les  
quinze jours ? Chez nous c'est possible !

Ce service comprend : nettoyage de votre  
maison – le repassage à votre domicile  
le transport des personnes  
les courses ménagères.

**TELLIN : 084/36 73 47 Mme Vanacker  
0473/20 17 15 Melle Brilot**



*Outillages  
Gruslin sprl*



**Matériel - Outillage de jardins  
et Forestiers - Remorques**

**HONDA**

Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN  
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77  
juliengruslin@skynet.be

**CENTRE ESSO ARDENNES**

**WARIN**

STATION SERVICE • ESSENCE • PETROLE • MAZOUT • HUILE • GAZ • CITERNES



**Ets WARIN**

Graide (station) **061/511026**

**\*\*SERVICE-QUALITE-QUANTITE\*\***

\*MAZOUT QUALITE ESSO

\*MAZOUT HIVER -20°

\*ESSO Mobil LUBRIFIANTS



\*PAIEMENTS ECHELONNES

Répartissez votre budget

chauffage sur 12 mois

SANS FRAIS NI INTERETS

\*RAVITAILLEMENT  
AUTOMATIQUE

**VOTRE EXPERT CHALEUR**

**S.P.R.L. LAMOTTE MARC**

**MENUISERIE**

Rue du Thioray 122 bte 2  
6927 Resteigne

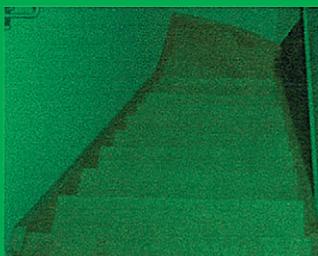
TEL 084/388547

TEL Atelier 084/388102

G.S M 0475/746884

FAX 084/387382

E-MAIL lamotte.marc@skynet.be



**Fabian  
DELNAUX**

TVA : BE 694 482 881

**Charpentes - Ardoisier - Zingueur**

Rue de France, 15 — 6953 FORRIERES

**Tél./Fax : 084/36 66 18**

**GSM : 0497/ 546 495**

# Le Mot du Bourgmestre

## Administration

Editorial  
Avis à la population  
Carte d'identité électronique  
Carte d'identité – KIDS ID  
Echos de la majorité  
E.P.N.  
AIS Centre Ardenne  
Permanence énergie  
Des nouvelles du Conseil  
Consultatif des Aînés  
Population et état-civil

## Travaux

Quoi de neuf  
sur les travaux?

## C.P.A.S

Service de guidance sociale  
énergétique

## Environnement

Eaux usées  
Idelux 2009  
Mieux gérer les encombrants

## Police

Réduction d'impôts  
Votre identité à de la valeur

## Jeunesse et extra-scolaire

Vacances d'été 2009  
Animation vacances  
Avis de recherche  
Ecole de devoirs  
Été solidaire 2009

## Tourisme et Culture

Le printemps des musées  
Quelques nouvelles  
des « Cloches Fêlées »  
Promo-Tellin.  
Avis de recherche  
Ecole de devoirs  
Été solidaire 2009

## Agenda

Au moment où vous lirez le présent, les vacances de Pâques seront passées. Espérons que ceux qui ont pu en bénéficier en aient profité. Bonne reprise en tout cas si ce n'est déjà fait.

L'hiver a été long. Au jour de la rédaction, il a encore gelé à -5,4 °. Croisons les doigts pour que le printemps et l'été se passent mieux et que l'on va réaliser des économies de chauffage !

En ce qui concerne les routes, celles-ci ont pas mal souffert des conditions climatiques. Le sel a abîmé, mais la sécurité imposait de dégager au maximum.

### VIE COMMUNALE

Les C.C.A.T.M. (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) , la C.C.A (Conseil Consultatif des Aînés), ainsi que l'E.P.N. (Espace Public Numérique) sont mis en place. Une période de rodage est nécessaire et les moyens financiers sont ce qu'ils sont !

Des appels à candidature pour :

- un ouvrier adjoint au chef des travaux ;
- un ouvrier opérateur machine (polyvalent) ;
- un ouvrier formateur.

Les différents examens (écrit ou oral) ont été passés. Le jury était constitué de trois échevins, de deux membres du conseil communal tous groupes confondus, d'un membre du service technique provincial, des chefs des travaux de Libin et Tellin et d'une assistante sociale.

Un nouvel appel doit être lancé pour le recrutement du D7.

Pour le recrutement d'un ouvrier opérateur machine et d'un ouvrier formateur, les lauréats ont été choisis. Il ne servait à rien de faire passer un examen si cela avait été pour prendre au choix.

### TRAVAUX

Les travaux de l'école de Resteigne ont repris. Normalement le planning sera respecté quant aux délais.

L'aménagement du plan Mercure à BURE continue.

Pour le reste, il faudra prendre une décision en fonction des différents projets mais **surtout de moyens financiers !**

### ENVIRONNEMENT

RAPPEL pour la Xième fois. De grâce, lorsque vous allez au parc à conteneurs, surtout avec une remorque, veillez à ce qu'une partie de vos déchets ne s'envole pas.

Nous attirons votre attention sur le nouveau décret de la Région Wallonne qui va sanctionner plus fortement les contrevenants.

Guy Jeanjot  
Bourgmestre

# Administration

## AVIS À LA POPULATION

Les matières à traiter par les Administrations Communales étant de plus en plus pointues, nos services ont besoin d'un maximum de concentration afin de vous rendre un service correct et efficace.

Nous vous demandons de respecter les heures d'ouverture de l'Administration.

Tous les matins de 8 h 00 à 12 h 00

Les mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

De plus, afin de permettre aux employés communaux de travailler sans être constamment interrompus, le Collège Communal a décidé que nos bureaux ne seront pas accessibles par téléphone en dehors des heures d'ouverture.

En cas d'extrême d'urgence, vous pouvez joindre la secrétaire communale au 0495/20.25.10, pour des questions administratives et l'agent technique au 0495/20.25.06 pour tous problèmes techniques.

Merci de votre compréhension.

Mme Annick LAMOTTE, Secrétaire Communale.

## AVIS À LA POPULATION

### Carte d'identité électronique

Nous attirons votre attention sur la nécessité de disposer d'une carte d'identité électronique valable pour circuler, et notamment pour partir en vacances.

Chaque année, des personnes sont refoulées à l'aéroport parce que leur carte d'identité électronique est périmée.

Nous vous invitons donc à vérifier attentivement la date d'échéance de votre carte qui, dans le cas où vous envisagez de quitter le territoire belge, doit encore être valide au moins 3 mois avant votre départ.

D'autres part, les anciennes cartes d'identité non électroniques **DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES POUR TOUS LES BELGES, QUEL QUE SOIT LEUR AGE, EN PRINCIPE POUR LE 15 SEPTEMBRE 2009 (même si la date de validité qui figure sur votre carte d'identité est postérieure à 2009).**

**Elles ne seront plus acceptées par les banques, les postes, les douanes,....**

L'échéance approche, nous vous conseillons dès lors de vous présenter sans tarder au Service Population, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 00, les mercredis de 13 h 30 à 17 h 00, ainsi que le 01er samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00, muni d'une photo d'identité sur fond blanc et de 12 € 50.



### Carte d'identité – KIDS ID

(Du nouveau dans les cartes d'identité des moins de 12 ans)

#### Démarrage à partir du 01er mai 2009

La Kids-ID est un document d'identité réservé aux enfants belges de moins de douze ans. La délivrance se fait à la demande de la personne ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant concerné. Il remplace le certificat d'identité (la carte blanche) dont les enfants ont besoin lorsqu'ils se rendent à l'étranger et est valable pour

les voyages en Europe et dans certains pays non européens (sauf Bulgarie, Lituanie, Roumanie et Slovaquie).

A partir de cette date, les anciens certificats d'identité ne seront plus délivrés – les certificats en cours de validité resteront valable jusqu'à leur échéance.

Le délai de production de la Kids-ID étant le même que celui des cartes d'identité électroniques adultes à savoir 3 semaines, nous vous invitons donc à prendre vos dispositions au moins un mois avant votre départ à l'étranger afin d'être en règle.

Le prix de la Kids-ID est fixé à 3 € et sa durée de validité est de 3 ans.

#### Infos pratiques :

-L'enfant DOIT être présent lors de la demande.  
-La photo à nous fournir DOIT être impérativement une photo d'identité sur fond blanc identique à celle devant être fournie pour les cartes d'identité électroniques pour personnes de plus de 12 ans (AUCUN décor à l'arrière ni de fond foncé ne sera toléré).

C.JAMME,  
Service Population.

## Echos de la majorité

### Quelques échos des derniers conseils communaux ...

Lors de la séance publique du 28 janvier 2009, le conseil communal a approuvé le rapport intermédiaire annuel 2008 sur l'évolution du programme en matière énergétique de notre commune. Ce rapport a été réalisé par notre conseiller en énergie qui, pour rappel, a été engagé conjointement par les communes de Tellin, Paliseul et Bouillon.

Le principe de créer une «navette sociale», en collaboration avec le CPAS, a également été accepté, ainsi que la convention proposée par la Société Visiocom mettant à disposition de la Commune de TELLIN, gratuitement, un véhicule; cette société se charge en contrepartie de commercialiser la publicité nécessaire au financement du véhicule.

Le conseil communal unanime a également approuvé la délibération du conseil du C.P.A.S. du 19/01/2009 arrêtant le budget ordinaire qui se solde par un montant de 921.133,46€ en recettes et dépenses, ainsi que la note de politique générale et le rapport d'économie d'échelle. L'intervention communale

est stable et s'élève à 308.550€.

Lors de la séance du 26 février 2009, le conseil a pris acte de l'approbation du budget communal 2009 par le collège provincial en date du 05 février 2009 et des modifications y apportées.

Ensuite, attendu que, suite à l'examen du 06 février 2009 pour le recrutement d'un agent technique D7, les candidats n'ont pas satisfait à l'épreuve pratique, le conseil a décidé de procéder à un 2ème appel de recrutement.

Les conseillers ont également validé le règlement d'ordre intérieur, ainsi que l'élection du président et du vice-président du conseil consultatif des aînés (CCA).

Le conseil a aussi admis la participation de la commune de TELLIN au Projet de Plan de Cohésion Sociale (PCS). Ce plan de cohésion sociale, par l'accès aux droits fondamentaux, est articulé selon quatre axes, à savoir l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Pour rappel, notre commune, en col-

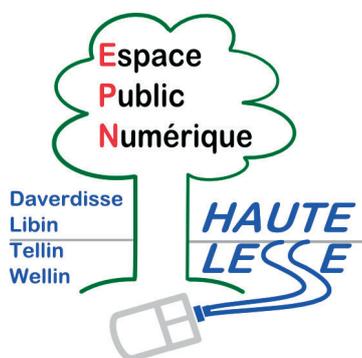
laboration avec le CPAS, est active depuis de nombreuses années dans cette matière, via notamment le PPP (Plan de prévention et de proximité) qui sera remplacé par ce nouveau plan (PCS). Pour faire bref, ce nouveau plan nous demande de réaliser plus d'actions avec moins de moyens, vu que la subvention actuelle de 67000€ sera ramenée à terme à 18000€.

Le conseil a également marqué son accord sur la reprise du bail de pêche sur le parcours de la Lesse à Resteigne (lot 2) par l'ASBL « la fario de Resteigne » (en constitution).

Enfin, les conseillers ont approuvé le supplément de travaux relatif au remplacement de la distribution d'eau dans le cadre des travaux de voiries de la rue de Lesterny à Bure pour un montant de 9.465,73 € hors TVA, ainsi que le projet d'égouttage de la rue de Belvaux à Bure pour la somme de 93.720,00 € HTVA.

*Pour la majorité,  
Jean-Pierre Magnette  
Échevin des finances*

## Espace Public Numérique @ Tellin



Le programme des activités de l'Espace Numérique (EPN) pour mai-juin et les vacances est disponible sur le site [www.epn-haute-lesse.be](http://www.epn-haute-lesse.be), dans les publications toutes-boîtes ou en nous contac-

tant par e-mail : [tellin@epn-haute-lesse.be](mailto:tellin@epn-haute-lesse.be) ou par téléphone : 0479 29 90 00.

Programme des stages enfants / ado pendant les vacances : se renseigner à l'EPN.

Jusque fin juin, l'EPN est ouvert en accès libre sans rendez-vous :

- Les mardis de 16h00 à 18h30
- Les mercredis de 16h30 à 18h30
- Les jeudis de 10h00 à 12h30

**Tarif accès libre : 2 euros / h (adultes) ou 1 euro / h (- de 18 ans)**

Cours particuliers possibles sur rendez-vous (2h max./séance)

**Tarif cours particuliers : 2 euros / h (adultes) - 1 euro / h (- de 18 ans).**



## Agence Immobilière Sociale Centre Ardenne



Rue Lieutenant Lozet, 6  
6840 NEUFCHATEAU  
Tél. 061.53.57.55  
Fax 061.53.57.59  
aiscentreardenne@skynet.be

### POUR LES PROPRIETAIRES :

- Le paiement régulier des loyers.
- L'absence de vide locatif.
- La rédaction des baux et des états des lieux.
- La garantie de l'état des lieux en fin de contrat.
- L'exécution des travaux d'entretien et

de remise en état incombant aux locataires.

- La visite régulière du logement
- La représentation en justice en cas de besoin.
- La réduction du précompte immobilier à 0€.
- La recherche des outils logistiques et financiers en cas de travaux.
- L'accès à la prime provinciale 3,75€ x le nombre de M<sup>2</sup> de surface habitable x le nombre d'années confié en gestion.
- Le prêt à taux préférentiel du Fonds du Logement Wallon.

### POUR LES LOCATAIRES :

- Augmenter l'offre de logements salubres à prix modérés pour les personnes à revenus modestes.
- Accompagner les locataires dans la

gestion de leur logement.

**ASBL agréée par le Gouvernement Wallon pour promouvoir l'accès au logement. Elle agit comme intermédiaire entre les propriétaires privés ou publics et des locataires à revenus modestes.**

**Ouvert tout les jours  
de 8h30 à 16h30.**

**Le jeudi 07 mai 2009 à 20 heures**

**Pour mieux vous faire connaître l'Agence Sociale Centre Ardenne, une réunion d'information se tiendra à l'Administration Communale de Tellingin – Salle du Conseil Communal.**

### PERMANENCES ENERGIE

Les prochaines permanences du Conseiller en énergie auront lieu

Mai : 14 – 28 - Juin : 11 – 25

**N' hésitez pas à venir rencontrer, Monsieur Olivier DION (Conseiller en énergie)  
tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois de 17 à 20 hrs  
à l'Administration Communale (entrée façade).  
Gsm : 0479/86.82.91 - E-mail : olivier.dion@publilink.be**

### Des nouvelles du CCA(Conseil Consultatif des Aînés)

En séance du 26 janvier, le CCA a élaboré son règlement d'ordre intérieur. Celui-ci a été voté à l'unanimité par tous les membres présents lors de la réunion du 16 février. Il a été approuvé par le conseil communal le 26 du même mois ainsi que la nomination de la présidente et du vice-président. Lors de la dernière réunion, le conseil a abordé la rédaction d'une enquête afin de définir les attentes des Aînés de la commune. Lors de la prochaine réunion commencera l'élaboration de cette enquête.

*N. VINCENT, coordinatrice du CCA*

## Etat civil

Au 31.12.2008, la population de Tellin comptait 2.423 personnes (soit une augmentation de 29 personnes par rapport à l'année précédente). La répartition est la suivante :

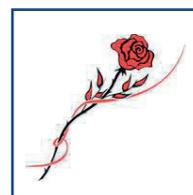
**TELLIN : 980 BURE : 665**  
**RESTEIGNE : 576 GRUPONT : 202**



### NAISSANCES

LAMKIN Florent 09/01/2008  
 HONNAY Florent 11/02/2008  
 AMERI Valentin et Noah 28/02/2008  
 HOUSIAUX Margot 11/03/2008  
 PETIT Anaïs 18/03/2008  
 ENGLEBERT Louna 03/04/2008  
 LAUWERIER Celyanne 24/04/2008  
 MAGERAT Julie 11/05/2008  
 DENONCIN Jade 14/05/2008  
 PETIT Léo 15/05/2008  
 CREMER Norimane 22/05/2008  
 THOMAS Manon 17/06/2008  
 MARCHAL Anna 30/06/2008  
 MOYEN Lou 07/07/2008  
 HAULDEBAUM William 16/07/2008  
 HOUYAUX Sarah 24/07/2008  
 DEGEYE Lucas 29/07/2008  
 DUCHENE Laurine 30/07/2008  
 HANCE Léna 04/08/2008  
 GEORGE Chloé 08/08/2008  
 THYRION Augustin 14/08/2008  
 HUGOT Florent 31/08/2008  
 SCHILLEBEECKX Laly 02/09/2008  
 ROSSION Emilien 02/09/2008  
 NOIRET Clémentine 04/09/2008  
 BATTER Maximilien 10/09/2008  
 THAI Emmanuel 09/09/2008  
 LECOMTE Jade 30/09/2008  
 VANDERMEERT Eléonore 03/10/2008  
 HUYNH Clumsy 10/10/2008  
 REUMONT Lucien 16/10/2008  
 HERMAN Ethan 08/11/2008  
 OTTO Mathias 19/11/2008  
 CORNET Tyffen 14/11/2008

WAUTELET Loan 26/11/2008  
 ALIYARAU Shakmir 22/11/2008  
 ISTACE Leelou 01/12/2008  
 HERMANT Julia 01/12/2008  
 GRUSLIN Léa 30/12/2008  
 VINCENT Joséphine 31/12/2008



### DECES

BESSEMANS Marguerite 13/02/2008  
 LOUVIAUX Madeleine 26/03/2008  
 JAUMIN Irène 12/04/2008  
 MONTEL Marguerite 13/04/2008  
 REMACLE Alain 18/05/2008  
 ADAM Eugène 24/05/2008  
 DUTERME Christophe 26/06/2008  
 PIRSON Augusta 01/07/2008  
 PEETERS Jean 12/09/2008  
 COLLIGNON Guy 12/10/2008  
 PIGEON Albert 13/10/2008  
 POELMANS Jean 18/10/2008  
 SMEKENS Robert 25/11/2008  
 DOYEN Nicole 01/12/2008  
 HENQUET Jacqueline 07/12/2008  
 JAUMOTTE Jean 22/12/2008



### MARIAGES

THITEUX Sébastien & NEERINCK  
 Bénédicte 03/05/2008  
 HOUSIAUX Christophe & WILLEM  
 Sabrina 07/06/2008  
 PAQUAY Denis & COME Virginie  
 09/08/2008  
 ELIAS Didier & CUCHE Sabine  
 06/09/2008  
 CABU David & GUILLAUME Annick  
 27/09/2008  
 RINCHARD Alain & LIBAN Carine  
 31/10/2008

*Voici un petit mot qui fait plaisir  
 Concerne le voyage des classes de dépaysement  
 des 3e, 4e, 5e et 6e de Bure à la Mer du Nord*

#### COMMUNAUTÉ DES FRÈRES

Avenue A. Tagnon 2  
 6840 CARLSBOURG

Tél. (091) 63.42.49  
 C. C. P. 000-0268 212-07

*À la Direction  
 et au Corps Professeur de Bure,*

*Félicitations !*

*J'ai eu l'occasion de voyager ce samedi  
 entre Ciny et Bruxelles-Nord, proche de vos élèves,  
 dans la 2<sup>e</sup> voiture, le matin.*

*Les adultes me paraissent sérieux et  
 vigilants, les enfants calmes et attentifs.*

*Heureux êtes-vous d'être arrivés à ce  
 résultat, fruit de combien d'années !*

*C'est votre plus belle publicité*

*Carl Vanotshuit*

# ■ Quoi de neuf sur les travaux ?

## Ecole de Resteigne

Comme vous l'aurez certainement remarqué, les travaux de construction de la nouvelle école de Resteigne battent leur plein. Nous espérons que la période hivernale assez longue que nous venons de connaître n'est plus qu'un mauvais souvenir et que le planning prévoyant une utilisation des locaux pour la rentrée de septembre pourra être respecté.

## Aire multisports de Resteigne

Les derniers petits travaux de plantation qui n'avaient pu être réalisés vu les conditions hivernales vont ou viennent d'être réalisés.

## Plan MERCURE – entretien de voirie à Bure.

Les travaux devraient normalement reprendre début avril par l'aménagement du carrefour avec la rue de Lesterny et la RN 803 ainsi que par l'aménagement de la Ruelle.

Il va de soi que ces travaux vont engendrer certaines perturbations pour les riverains. Nous les remercions déjà d'avance pour leur patience.

## Travaux futurs

Plusieurs chantiers devraient encore fleurir aux quatre coins de la Commune dans les prochains mois, en fonction des moyens financiers, bien sûr, ainsi qu'en fonction de l'intervention des pouvoirs



subsidiants.

Voici en vrac une liste non exhaustive de ces travaux :

Remplacement de la distribution d'eau rue de Lesterny à Bure

Remplacement de la distribution d'eau rue du Thioray à Resteigne

Remplacement de la distribution d'eau chemin du Bois à Resteigne dans le cadre des travaux d'égouttage

Egouttage du Chemin du Bois à Resteigne

Egouttage de la rue d'Hervin à Resteigne

Rénovation de la salle paroissiale de Bure

Rénovation de la toiture de la maison de village de Tellin

Remplacement des châssis et isolation de la maison communale

.....

Par ailleurs, d'aucuns se seront peut-être interrogés de voir des personnes procéder à des mesurages et autres forages à plusieurs endroits de l'entité de Tellin.

Nous tenons à les rassurer en leurs signalant que toutes ces mesures sont réalisées dans le cadre de l'étude de la pose d'un futur collecteur d'eaux usées et des travaux de raccordement des égouts existants vers la future station d'épuration de Tellin qui devrait être construite, si tout va bien, début d'année prochaine.

Travaux réalisés par les services communaux dans le cadre de la semaine de l'arbre.

Le talus jouxtant le mur d'enceinte du Collège d'Alzon, rue de Belvaux à Bure, a fait l'objet de travaux dernièrement dans le cadre de la Semaine de l'arbre. Des plantations ont été installées et un banc y a été placé.

Nous comptons sur vous pour que cet endroit puisse rester en bon état et permettre à tout un chacun d'en profiter.

*NB : A ce sujet, nous rappelons une fois encore que le domaine public n'est pas un dépôt.*

*PETIT Pascal  
Agent Technique en chef,*



## Guidance énergétique

### Tout ce que le service de guidance sociale énergétique peut faire pour vous !

- proposer des conseils et astuces pour faire des économies lors de l'utilisation des différentes sources d'énergie,
- mettre à disposition un wattmètre afin de mesurer la consommation électrique de vos appareils ménagers,
- analyser la consommation énergétique de votre logement,
- vérifier la justification des provisions à payer à vos fournisseurs d'énergie,

- examiner les factures finales à payer aux fournisseurs d'énergie,
- aider au choix du fournisseur d'énergie,
- fournir des outils pour établir le budget des consommations du ménage,
- accompagner à la recherche d'un logement approprié en termes d'énergie

**Ce service est entièrement gratuit et ouvert à tous...  
CPAS de TELLIN, rue de la Libération 45 à 6927  
TELLIN ou à votre domicile, veuillez prendre  
contact avec Madame Questiaux au 084/36.66.85.**

## Environnement

### Construction et rénovation : Intégrez la dimension « eaux usées »

#### Vous construisez ou rénovez une habitation ?

Que votre habitation soit située en zone d'assainissement collectif ou autonome, certaines mesures doivent être prises pour une meilleure protection de nos ressources en eau.

#### Rappelons que le cadre légal définit trois régimes d'assainissement :

- le régime d'assainissement collectif (l'assainissement des eaux usées est ou sera assuré par une station d'épuration publique alimentée par le réseau d'égouts) ;
- le régime d'assainissement autonome (l'assainissement des eaux usées est réalisé à l'initiative de chaque propriétaire) ;

• le régime d'assainissement transitoire (pour lequel des études complémentaires devront être réalisées pour préciser l'affectation définitive en collectif ou en autonome). Ce régime d'assainissement n'est pas rencontré sur la commune.

Renseignez-vous au préalable auprès de l'administration communale pour savoir de quel régime (collectif, autonome) relève votre bien. Cette démarche est primordiale afin de vous éviter des frais inutiles comme par exemple, l'installation d'un système d'épuration individuelle alors qu'il ne se justifie pas !

A chaque régime d'assainissement correspondent des obligations bien spécifiques résumées ci-dessous :

#### VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

• Raccordez obligatoirement votre habitation à l'égout public lorsque celui-ci existe en ayant préalablement obtenu l'autorisation écrite du Collège communal.

Si l'égout n'est pas encore connecté à une station d'épuration publique OU lorsqu'il n'y a pas encore d'égout, vous devez installer une fosse septique toutes eaux de minimum 3000 litres munie d'un by-pass . Voyez avec la commune les modes d'évacuation envisageables pour les eaux usées en sortie de la fosse septique.

Si l'égout est connecté à une station d'épuration publique, n'installez pas de fosse septique.

# ■ Environnement

N'installez surtout pas de systèmes d'épuration individuelle en zone d'assainissement collectif !!

- Séparez les eaux claires et les eaux usées jusqu'en limite de propriété.

Les eaux claires doivent, dans la mesure du possible, être évacuées par un mode d'évacuation autre que l'égout.

*ATTENTION : ne confondez pas fosse septique et système d'épuration individuelle ! La fosse septique est un élément de pré-traitement des eaux usées alors que le système d'épuration individuelle est un système complet de traitement des eaux usées réservé à la zone d'assainissement autonome.*

## VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME :

- Equipez obligatoirement votre habitation d'un système d'épuration individuelle (SEI) lors des travaux de construction ou de rénovation\*.

Nouveautés en zone d'assainissement autonome :

- **Priorité à l'infiltration !**

Pour les SEI installés à partir du 1er janvier 2009, les eaux épurées devront être évacuées par infiltration dans le sol (drains dispersants). Si cela s'avère impossible au terme d'un test de perméabilité, l'évacuation pourra se faire dans une voie artificielle d'écoulement (fossé, aqueduc...) ou dans une eau de surface.

- **De l'agrée !**

Il existe des SEI agréés et d'autres qui ne le sont pas ! Les montants de la prime

? La fosse septique pourra ainsi être mise hors service lorsque les eaux usées de l'habitation seront traitées par une station d'épuration collective.

? Eaux de toiture, drains, eaux de ruissellement...

régionale sont nettement plus importants pour les systèmes agréés. A partir du 1er janvier 2009, tout SEI installé pour une nouvelle habitation devra être agréé par la Région wallonne !

La liste des SEI agréés est disponible à l'adresse internet suivante :

[http://environnement.wallonie.be/de/entreprises/systemes\\_epuration.htm](http://environnement.wallonie.be/de/entreprises/systemes_epuration.htm)

- **Les primes ?**

Il n'y a pas de prime régionale pour l'installation d'un SEI lors de la construction d'une nouvelle habitation. Par contre, les propriétaires contraints d'installer un SEI dans le cadre de la rénovation\* de leur habitation peuvent bénéficier de la prime régionale plafonnée à 4000€, voire 5000€ sous certaines conditions.

- **De l'exemption du CVA** (Coût Vérité Assainissement) pour les installations d'un système d'épuration individuelle pour une habitation existante ou nouvelle habitation.

Formulaire à compléter et à retourner :

**Service Public de Wallonie**

**Département de l'environnement**

**et de l'Eau**

**DGARNE**

**15 Avenue Prince de Liège**

**5100 Jambes**

**Tél. : 081/33.63.54**

*L'ensemble des formulaires est disponible au bureau communal ou à télécharger à l'adresse : <http://environnement.wallonie.be> (rubrique « eau », épuration individuelle)*

*Afin de prévenir vos droits tant que le système d'épuration individuelle est maintenu en ordre de marche.*

## TOUS LES IMMEUBLES A RENOVER SONT-ILS CONCERNES PAR CES OBLIGATIONS ?

Non, par rénovation, il faut entendre les aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée par l'habitation. C'est le cas notamment des rénovations qui ont pour objet la création d'un nouveau logement.

## Besoin d'informations plus précises au sujet de l'assainissement de vos eaux usées?

Contactez :

- l'administration communale
- l'organisme d'assainissement agréé:

**AIVE - Service d'Aide aux Communes  
drève de l'Arc-en-Ciel, 98**

**B-6700 Arlon**

**tél. : +32 (0) 63 231 811**

**[www.aive.be](http://www.aive.be)**

Pour plus d'informations sur les obligations en matière d'assainissement et sur les montants et conditions d'octroi des primes ou encore sur la démarche à suivre pour l'installation d'un système d'épuration individuelle, procurez-vous les brochures de l'AIVE sur le site [www.aive.be](http://www.aive.be) ou sur simple demande :

- « Vos eaux usées »
- « L'assainissement autonome »
- « Installation d'un système d'épuration individuelle soumis à déclaration ».



# Mieux gérer les ENCOMBRANTS

Savez-vous que les encombrants collectés en porte-à-porte sont directement déversés en Centre d'Enfouissement Technique (sans tri préalable, ni recyclage) ? Savez-vous que pour chaque tonne déversée, les communes paient 66,51 € pour le traitement et encore 20 € de taxe régionale, sans compter le coût de la collecte ? Pour l'environnement comme pour notre portefeuille, il y a mieux à faire. Suivez nos conseils.

## 1. En priorité, privilégiez le réemploi

Pour prolonger la vie de vos objets, pensez à réparer, réutiliser, donner, échanger ou même revendre. Pour vos achats, privilégiez les produits de qualité qui se conservent bien plus longtemps. Et pourquoi pas la seconde main ou l'emprunt ?

A la recherche d'idées sympas ou d'adresses près de chez vous ? Dès le 25 avril 2009, demandez le guide pratique «Le réemploi, c'est pour moi !» au parc à conteneurs ou le téléchargez sur [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be).



## 2. Fréquentez le parc à conteneurs

Triez vos déchets et apportez-les au parc à conteneurs, 26 filières y sont organisées :

- le bois, valorisé par co-génération, produira chaleur et électricité chez Recybois à Virton ;
- le métal, recyclés chez Recylux à Aubange ;
- les déchets électroniques, démantelés et recyclés ;
- les tuyaux PVC, recyclés en tuyaux multi-couches ;
- les pots de fleurs en plastique, recyclés en pot de fleurs ;
- la frigolite, valorisée comme isolant thermique
- les pneus, valorisés comme combustibles dans les cimenteries ;
- ...

Pour les encombrants non valorisables, un conteneur 30 m<sup>3</sup> est aussi à votre disposition. Son contenu sera malheureusement déversé en centre d'enfouissement technique.

## 3. En dernier recours, la collecte en porte-à-porte

Pour les encombrants non valorisables que vous n'auriez pas su amener au parc à conteneurs, Idelux organise des collectes en porte-à-porte plusieurs fois par an.

Soyez attentif à ce que vous déposez. Les déchets collectés étant déversés en centre d'enfouissement technique, seuls certains sont acceptés à ces collectes (voir ci-dessous).



## Un encombrant, c'est quoi ?

Acceptés à la collecte en porte-à-porte	Refusés à la collecte en porte-à-porte
<ul style="list-style-type: none"> <li>- vieux matelas, fauteuils...</li> <li>- balatums, moquettes, tapis...</li> <li>- papiers peints...</li> <li>- mobilier en plastique (tables, chaises...)</li> <li>- plaques d'isolation et de gyproc®</li> <li>- laine de verre</li> <li>- miroirs</li> <li>- gros objets en plastique (seaux, jeux d'enfants)...</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- métaux</li> <li>- bois</li> <li>- papiers et les cartons</li> <li>- verre</li> <li>- déchets de démolition</li> <li>- déchets liquides</li> <li>- déchets de jardins (branchages, sapins de Noël, ...)</li> <li>- pneus</li> <li>- déchets dangereux et toxiques</li> <li>- plastiques agricoles et ficelles</li> <li>- appareils électriques</li> <li>- déchets ménagers</li> <li>- déchets explosifs</li> </ul>

Info ? Idelux : Jessica MOINNIL, Conseillère en environnement, 084 45 00 36  
[www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be)



## LE SERVICE PREVENTION DE LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE

### SÉCURISATION DES HABITANTS : MESURES POUR LES PARTICULIERS.

Jusqu'au 31 décembre 2008, vous pouviez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50 % des dépenses réellement payées, avec un maximum indexé de 170 €.

Bonne nouvelle, depuis le 1er janvier 2009, le montant a été revu à la hausse. Il est actuellement de 690 € qui correspond toujours à 50 % des dépenses ;

Le matériel qui donne droit à cette réduction d'impôt :

Extincteur, porte résistant au feu, éléments de sécurisation (porte blindée, châssis de sécurité, serrures de sécurité, système d'alarme, caméras, porte de garage, volets ...)

Services déductibles en matière de sécurisation des locaux professionnels pour les indépendants et les PME

Depuis le 1er janvier 2009, certains services sont également pris en considération pour une déduction fiscale majorée dans le cadre de la sécurisation des locaux professionnels pour des services réalisés par des entreprises de sécurité :

- les frais d'abonnement pour

le raccordement à une centrale d'alarme autorisée ;

- les frais lors du recours à une entreprise de gardiennage autorisée pour effectuer le transport protégé des valises (récupération des valises intelligentes) ;
- les frais lors du recours collectif par un groupe d'entreprises à une entreprise de gardiennage autorisée (consortium de gardiennage). Ces frais professionnels pourront être déduits à concurrence de 120 % au lieu des 100 % actuels.

### VOTRE IDENTITE A DE LA VALEUR

Votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour belge a été perdu ou volé ?

**Bloquez-le en téléphonant  
gratuitement à DOC STOP :  
0800 2123 2123**

En cas de vol :

Téléphoner à DOC STOP puis faite une déclaration à la police.

En cas de perte :

Téléphoner à DOC STOP puis adressez-vous à votre administration communale pour une attestation provisoire.

Si votre document perdu est un titre de séjour, vous devez toujours

en déclarer la perte à la police avant de passer à la commune.

**Que se passe-t-il après votre appel à DOC STOP ?**

**Carte d'identité et titres de séjour.**

Vous recevrez un courrier confirmant votre signalement. Si vous retrouvez votre document, vous disposez à partir de votre appel de 7 jours pour le débloquer. Après ce délai, le document d'identité est annulé et vous devez en demander un autre auprès de votre administration communale.

**Passeports.**

Dès votre appel, votre passeport est annulé. Vous devez en demander un nouveau.

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service Prévention de la Zone de Police Semois et Lesse aux numéros suivants : 061/465824 ou 0498/882361.**



# Jeunesse et extra-scolaire

## Vacances d'été 2009

Pour vous aider à mieux organiser vos vacances d'été nous vous communiquons les informations que nous connaissons déjà concernant les dates des activités vacances 2009. Un programme plus complet et détaillé sera diffusé au mois de mai.

**Si vous souhaitez obtenir le programme contactez Françoise Vanlaere 084/387614 ou francoise.vanlaere@tellin.be**

## Stages divers du 6 juillet au 21 août.

Des stages proposant différentes techniques d'animation seront proposés durant sept semaines. (nature – sport – art-...)  
Ces stages seront animés par des animateurs qualifiés accompagnés d'étudiants et s'adresseront aux enfants de 4 à 12 ans.

**Priorité d'inscription aux enfants habitant la commune de Tellin. Inscription obligatoire à la semaine. Toutes les informations et le programme dans un prochain « Echos de nos clochers » ou sur le site Internet de la commune.**

Comme l'année dernière, un groupe spécial «poussins» (pré-maternelle et première maternelle) sera pris en charge par des puéricultrices et des étudiants qualifiés. Des activités plus adaptées à leur rythme et leurs besoins seront proposées. L'inscription pourra se faire à la journée ou la demi-journée.

**Ces activités sont reconnues, subsidiées et supervisées par l'ONE. La participation aux activités donne droit à une attestation pour réduction fiscale. Possibilité de remboursement auprès de certaines mutuelles. Renseignez-vous auprès de votre délégué.**

## Animation vacances 2009.

### APPEL AUX CANDIDATURES POUR LES ACTIVITÉS VACANCES

Le centre public d'action sociale fait appel à des animateurs (trices) pour encadrer et animer les enfants durant les activités d'été qui se dérouleront du 6 juillet au 21 août.

### Conditions :

- Avoir 17 ans accomplis au 30/6/2009
  - Etre porteur soit:
    - d'un brevet d'animateur (reconnu par la communauté française) ou en voie d'être breveté ;
    - d'un diplôme de puéricultrice
    - d'une formation d'éducateur
    - suivre ses études dans une option à caractère socio-éducatif et/ou pédagogique.
  - Etre motivé et avoir le sens des responsabilités.
- Les candidatures sont à rentrer pour le 30 avril au plus tard au CPAS de Tellin.

Les animateurs sélectionnés participeront à l'élaboration du projet pédagogique des vacances ainsi qu'à la mise en place du programme des ateliers auxquels ils participent.

**Pour plus d'informations contactez Françoise Vanlaere au 084/387614 ou 084/366662**

## Avis de recherche

Si vous avez dans votre grenier ou dans un fond d'armoire des vieux tissus ou des restes de laines, contactez-nous (084/38.76.14) ou déposez-les à la Capucine ou au CPAS .

Ils seront utilisés par les enfants lors des ateliers créatifs.

Merci pour eux

## Ecole des devoirs

L'école des devoirs fonctionne depuis plus d'un an et demi. Quatre personnes sont disponibles pour travailler et aider les enfants dans leurs apprentissages. Elle est accessible à tous les enfants dont les parents en font la demande.

**Heures et jours d'ouverture : le lundi et le jeudi de 16h à 17h30.**

Si vous souhaitez que votre enfant soit aidé ou suivi lors de la réalisation de ses devoirs ou si vous souhaitez simplement qu'il puisse les réaliser dans un endroit calme ou une personne pourra vérifier son travail et/ou lui donner l'explication nécessaire à la réalisation, alors n'hésitez pas inscrire-le.

**Pour plus d'information : Françoise Vanlaere 084/38.76.14**

## ETE SOLIDAIRE 2009

APPEL AUX JEUNES ÂGÉS DE 15 À 21 ANS

Tout comme les années précédentes, la commune et le CPAS de Tellin ont introduit un projet « ETE SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE » à la Région Wallonne.

Ce projet permet d'impliquer des jeunes dans l'amélioration de leur quartier et de leur commune et de développer chez eux, le sens du travail, de la solidarité avec une dimension intergénérationnelle.

L'objectif est :

- impliquer les jeunes dans la valorisation et l'amélioration de leur quartier et de leur environnement
- développer le sens de la citoyenneté et de la solidarité chez les jeunes

Il nous est donc possible d'engager des jeunes âgés de 15 à 21 ans sous contrat d'occupation d'étudiant et ce pour une durée de 10 jours ouvrables à raison de 7 heures par jour, pendant les vacances d'été. La période durant laquelle se dérouleront les activités n'est pas encore déterminée.

**Si tu souhaites participer à ce projet et ainsi obtenir un job de 10 jours pendant les vacances d'été, envoie ta candidature et tes motivations par écrit avant le 8 mai à l'adresse suivante : Françoise Vanlaere - Candidature « Eté solidaire » 45, rue de la libération - 6927 TELLIN**

Dès que nous aurons l'acceptation du projet par la Région Wallonne, nous te convoquerons pour un entretien et une sélection des candidatures.

Une réponse définitive ne pourra être donnée que début juin.

Avec le soutien de la Région Wallonne



# Tourisme et Culture

## Printemps des Musées



**Le « Printemps des musées »  
au Musée de la Cloche et du Carillon  
(thème : couleurs)**

**Dimanche 17 mai de 14 à 18 heures  
Entrée gratuite**

**Présentation du changement de la  
couleur des vêtements liturgiques**

La liturgie étant l'hommage intégral à Dieu l'usage des couleurs dans les célébrations

est une partie intégrante du service divin. Le choix et la variété de ces couleurs a beaucoup dépendu des temps et des lieux ; il en est encore ainsi.

En Occident, les couleurs liturgiques sont les suivantes : le blanc, le rouge, le vert, le violet, le noir et le rose ; c'est ainsi que les énumère l'Institution générale du Missel romain, qui laisse d'ailleurs aux Conférences épiscopales le soin d'entériner les coutumes

locales ou d'adapter les normes générales. L'or, comme couleur des Solennités, et le bleu, comme couleur de la Vierge Marie, sont parfois utilisés en certains endroits.

Aux célébrations solennelles, on peut utiliser les ornements les plus beaux, même s'ils ne sont pas de la couleur du jour.

**Infos : 084/36 60 07**

## Théâtre ; Quelques nouvelles des « Cloches Fêlées »...

Comme vous le savez probablement, une nouvelle troupe théâtrale, « Les Cloches Fêlées », a vu le jour sur notre commune.

Deux représentations de la pièce « La bonne adresse » de Marc Camoletti ont été données ces 21 et 22 mars à la salle de Resteigne. Quel beau succès, près de 400 personnes ont encouragé

de leurs rires et de leurs applaudissements chaleureux le jeu des 8 comédiens.

Au nom de la troupe, je tiens à vous remercier pour votre soutien, ainsi que toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réussite de ces prestations.

Si vous avez envie de participer à l'aventure en

tant que comédiens, costumiers, éclairagistes, décorateurs, ... n'hésitez pas à contacter Carole Rondeaux au 084/36.70.38 ou par mail (carole.rondeaux@gmail.com).

*Pour la troupe : Virginie Côme, Présidente*



*Vu le succès des 2 précédentes représentations et, à la demande générale, la troupe des Cloches Fêlées remet le couvert !*

**THEATRE : LA BONNE ADRESSE Comédie de Marc Camoletti**

*Dimanche 31 mai 2009 - Salle du Collège d'Alzon à BURE*

*(Ouverture des portes : 19h45 \* rideau 20h30 précises) Entrée 6 € - Prévente: 5 €  
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS : CAROLE RONDEAUX : 084/36 70 38*

## PROMO TELLIN

Nous sommes en train de préparer activement la journée du 21 juillet depuis déjà quelques temps et le programme est maintenant bouclé. Pour ceux qui souhaitent s'investir un peu plus dans cet événement, nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux membres : il suffit simplement de vous faire connaître auprès d'un membre du Comité.

Durant l'année 2008, outre le 21 juillet en lui-même, nous nous sommes impliqués dans quelques manifestations de l'entité de diverses manières, à savoir : une petite aide financière aux comités de Saint-Nicolas des 4 villages de l'entité, prêt de matériel pour la Jeunesse de Tellin. Nous avons également remis un sapin de Noël sur la Grand Place et nous tenons à remercier Gérard Neerinck pour son aide pré-

cieuse et son temps passé à le mettre en place. En 2009, nous avons offert divers lots pour le bingo du Télévie, le souper de l'Ecole de Bure, la tombola au profit de la Bretagne,...

Nous en profitons également pour vous rappeler toutes les personnes qui composent le Comité actuel : Serge George, Julie Dubois, Cyrielle Buntinx, Stéphanie Collignon, Natacha Rossignol, Fabrice Gridet, Mickaël Libert, Maxime Moisse, Nicolas Ledoux, Axel Paulet, Christophe Lamotte, Frédéric Rossion et Léon Dessy.

*La recherche de bénévoles va bientôt se mettre en place : ceux qui souhaitent se faire connaître peuvent d'ores et déjà prendre contact avec Mickaël Libert au 0474/87.31.00.*



Il est maintenant venu pour nous le temps de vous présenter le programme du 21 juillet de cette année :

Dès 18h00 : les ateliers rock de l'entité  
A 19h00 : Camping Sauvach  
A 21h00 : Replay  
A 22h30 : Feu d'artifice  
A 23h15 : Pilgrim's chante Queen  
A 01h00 : Soirée Open Air

*Notre site internet*

*(<http://www.promo-tellin.be>) va prochainement être modifié. Nous vous invitons à le consulter et à remplir le livre d'or.  
Au 21 juillet en pleine forme avec le soleil !*



## THÉ DANSANT

à la Salle Concordia de Tellin

Samedi 02 mai 2009 à 17 hrs

Entrée : 3 € - Consommation : 1,50 €

Petite restauration

Animation : Denis GIGOT et Michel CUSTINE

Organisé par le Comité des Fêtes de Tellin.

## 20<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DU COMITÉ VILLAGE FLEURI.

MARCHÉ AUX FLEURS à Bure le dimanche 3 mai 2009, à partir de 10 heures 30, au Foyer Culturel.

Grand choix de fleurs annuelles, suspensions, légumes à repiquer et produits du terroir.

Nous vous attendons très nombreux pour fêter cet anniversaire !

L'équipe du Comité Village Fleuri.

Anne-Françoise MAGNETTE -Tél. : 084/36.65.38

Omer VAN DEN BERGH- Tél. : 084/36.65.15

## FETE AU JARDIN JACQUES GOFFIN CE DIMANCHE 3 Mai 2009 à Bure

*En parallèle au populaire marché aux fleurs de Bure, tout au long de la journée, les bénévoles du groupe jardin du PCDN, vous accueilleront sur le site dit « de Lorinchamps. » (Pour rappel, chemin à gauche juste avant le terrain de foot)*

*Entre découverte guidée des nombreuses parcelles et une sensibilisation au bon usage des produits phytosanitaires, Vous pourrez déguster, vous prêter à un atelier aquarelle ou simplement vous laisser bercer par des musiques populaires... Vous l'aurez compris, un vrai moment de convivialité sur un espace qui vous appartient à tous, habitant de la commune de Tellin Un lieu parfumé qui inspire le respect par l'origine de son projet conduit à la base par Jacques et le travail d'entretien qu'il nécessite (voir NB).*

*Venez donc nous rejoindre ce dimanche 3 mai de 9h30 à 17h avec vos expériences de culture, vos recettes éprouvées et votre plaisir de la vie en plein air !  
Appel à tous !!!*

Pour le groupe Jardin et le CRIE du FSM partenaire directe du projet,  
Marie Arnould - 084/345972

## CLUB 3 X 20 TELLIN DATE A RETENIR – 11 JUIN 2009 Excursion chez les Ch'tis

## Fiess'tival rock ô Pachy

Grange du musée

Vendredi 19 juin dès 20 heures

20 H : • Ateliers de Libin

6-12 ans:

Salted Peanuts, Monsters,

Maskiman Renard

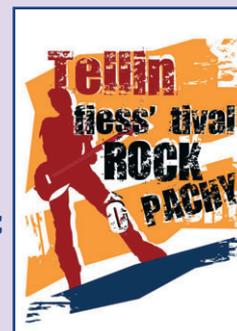
• Ateliers de Tellin 6-12 ans:

Crazy Junior, Justin Time

21 H : C.A.R.M.

22 H : - Atelier de Libin ados: Light Swoop Down

• Atelier de Tellin ados : ARTE



Entrée gratuite

Infos : 084/ 36 60 07 ou 084/36 66 85

## BURE – MARCHÉ ADEPS

Lundi 1er juin 2009

Circuit : 5 – 10 – 20 Km

Petite restauration.

Pour tous renseignements supplémentaires :

BREUSKIN Georges : 084/36.63.73

En collaboration avec le football de Tellin



Rue de Rametenne, 1 - 5580 Rochefort  
Tel : 084/21 11 47 - Fax : 084/21 31 03



Funerarium à Jemelle :  
Place des Déportés, 2  
5580 Jemelle

Funerarium à Wellin:  
Rue de Gedinne, 16A  
6920 Wellin

POMPES FUNÈBRES : POL LAFFUT & MARCEL JAMME  
Chaussée de l'Ourthe, 95, - 6900 Marche-en-Famenne

**Tél: 084/46 62 11**



ENTREPRISE ISO 9001

TRAVAUX DE VOIRIE

TERRASSEMENTS

CANALISATIONS

• EGOUTS

• DISTRIBUTION D'EAU

AMENAGEMENT ABORDS  
ASPHALTAGE & PAVAGE

BURE

**084/36 60 12**

**084/36 62 22**

LOCATION MATERIEL  
AVEC CHAUFFEUR



Esthéticienne  
Pédicure médicale  
Solarium

SUR RENDEZ-VOUS  
**0473 61 31 52**  
**084 36 65 06**

Sylvia JACQUES  
rue du Point d'Arret, 7  
6953 LESTERNY



**Les Jardins  
du Linçon**

Entretiens & Aménagements  
d'Espaces Verts

**Tél : 084/36 71 37 - GSM : 0475/36 84 49**  
**Rue Maréchal Foch, 57 - 6927 Grupont**

[lesjardinsdulincon@skynet.be](mailto:lesjardinsdulincon@skynet.be)



**LIBERT**

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils  
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN  
Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03



**TOUT FAIRE  
MATERIAUX**

**Gilles S.P.R.L.**

[www.toutfaire.be/gilles/](http://www.toutfaire.be/gilles/)

Rue de l'Abattoir, 28 • 5580 ROCHEFORT  
Tél. : 084/244.901 • Fax : 084/ 21 25 71  
e-mail : [info@gilles-rochefort.be](mailto:info@gilles-rochefort.be)

**COMBUROCHE s.a.**



**VOTRE EXPERT  
CHALEUR**



**David Demoulin**

Tél./Fax: 084/31.59.19  
GSM: 0476/61.83.97

Rue de Rochefort, 58 6927 Tellin  
[david.demoulin@skynet.be](mailto:david.demoulin@skynet.be)

**Demoulin**

Ferronnerie d'art - Travaux métalliques

**Regifo**  
Edition

Ce bulletin est réalisé par la  
sprl REGIFO Edition - rue St-Roch 59  
Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,

contactez-nous au **071/ 74 01 37** ou faxez au **071/71 15 76**

Bulletin Communal n°120 - avril 2009

[regifo@skynet.be](mailto:regifo@skynet.be)

**Votre conseiller en communication**  
**Mr Roland Crosset tél 087/26 78 86 (le soir)**